



REIMSMETROPOLE

LUTTE, PREVENTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Communiqué de presse – décembre 2009

Installation du correspondant Marne de la HALDE

La Ville de Reims s'étant très fortement engagée dans une politique de lutte et de prévention contre les discriminations, elle accueille dans ses locaux le 1^{er} correspondant de la HALDE ou Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité des chances recruté au niveau de la région Champagne-Ardenne. Ainsi, Bernard Bobot, bénévole qui fut directeur de la formation professionnelle au Conseil régional de la Champagne Ardenne, tiendra une permanence les 1^{er} et le 3^{ème} mercredis de chaque mois à Reims.

Mission municipale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 10, rue de Mars, (06 43 22 94 99)

La présence d'un correspondant de la HALDE va permettre à la Ville de Reims et à Reims Métropole de compléter les outils mis en place pour prévenir et lutter contre la discrimination qui peut s'immiscer dans toutes les situations de la vie courante : l'accès au logement, à la santé, aux biens et services, à la pratique de loisirs, et enfin, l'accès à l'emploi, à l'évolution de carrière, ou encore à un stage.

La Ville de Reims va aider ce dernier à être connu au maximum par la population.

De plus, à Reims, Bernard Bobot va participer à la fois : au comité mis en place par les collectivités pour impulser une action coordonnée au sein d'associations locales, au comité réunissant des entreprises et des organismes représentatifs du secteur économique, aux sessions de formation (auprès du personnel municipal et communautaire, d'interlocuteurs locaux), et enfin, à des manifestations publiques (Forums d'emploi, festivals, etc.). A noter également, les possibilités d'action des correspondants locaux de la HALDE présentent une complémentarité très appréciable par rapport à celles des collectivités. En effet, ils disposent à la fois : d'une compétence d'investigation, du pouvoir d'exiger des preuves de la part d'interlocuteurs suspectés de pratiques discriminatoires, et enfin, de la capacité de recourir à la justice pour demander une réparation des préjudices subis par les victimes en cas d'échec d'une étape préalable de règlement à l'amiable.

▣ Deux éléments clé de la politique de prévention et de lutte contre les discriminations

- La dimension prioritaire de cette politique est manifeste puisqu'une Adjointe à la Maire est en charge exclusivement de ce volet de l'action municipale : **Virginie Coez**. Cette situation de délégation exclusive -souhaitée par Adeline Hazan, Maire de Reims et Présidente de Reims Métropole- est exceptionnelle en France.

- Depuis septembre 2008, l'élue est assistée d'une mission municipale de lutte et de prévention contre les discriminations a pour objectif de proposer sur le territoire et au-delà des formations et une sensibilisation pour prévenir les acteurs de l'emploi, de l'accès aux biens et aux services de tout comportements discriminatoires, qui ne sont pas toujours reconnus comme tels par les professionnels eux-mêmes. Elle a également pour objectif de sensibiliser les habitants-tes aux différentes situations discriminatoires qu'ils peuvent subir ou constater dans leur entourage.

- Depuis octobre 2008, un plan a été signé dans le cadre du Contrat de Cohésion Urbaine et Sociale a été signé entre la Ville, Reims Métropole, l'Etat (l'ACSé) et la Justice (.Procureur de la République). Il s'agissait du premier plan de ce type signé au sein de la région Champagne Ardenne.

▣ Un CoRéDis, comité associatif, depuis janvier 2009

- Ce Comité Rémois de veille et d'action pour la lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité des droits mène **une réflexion** entre élus, associations rémoises et personnalités qualifiées sur la lutte contre les discriminations et sur la promotion de l'égalité des droits.

- **Un travail en réseau** est développé à Reims avec les services des collectivités, les Conseils de quartiers, la mission égalité Femmes-Hommes, la charte d'insertion du tramway, celle de l'ANRU.

- A noter, **parmi les procédures nouvelles mises en place** entre les membres du CoRéDis : l'utilisation d'une grille commune pour recueillir la parole des personnes se sentant victimes de situations discriminatoires.

▣ Un comité économique associant les entreprises rémoises, depuis octobre 2009

- **Le Comité Economique Rémois de Prévention des Discriminations dans la Gestion des Ressources Humaines réunit 20** entreprises et structures professionnelles qui réfléchissent en commun sur les procédures de recrutement, de gestion des carrières, d'accès aux stages qui évitent toute discrimination.

- **De plus, au-delà d'évolutions au sein même des équipes des participants, c'est leurs réseaux respectifs** qui pourront progressivement être sensibilisés aux grilles de recrutement pertinentes, etc.

▣ Les formations menées auprès du personnel municipal et communautaire

Bernard Bobot, correspondant local de la HALDE va être associé aux prochaines formations menée par une chargée de mission de la Ville de Reims pour éviter tout comportement et procédure discriminatoire, être préparé à l'accueil de personnes se sentant discriminées :

- **150 salariés municipaux ou communautaires pour l'année 2009-2010** sachant que 162 personnes qui se prononcent dans le choix d'une personne dans le cadre des procédures de de recrutement, de promotion de carrière et de traitement de demandes de stages ont déjà bénéficié de cette formation sur une journée.

- **les policiers municipaux (1^{er} trimestre 2010),**

- **les médiateurs de quartier (idem),**

- **les agents d'accueil (idem).**

▣ Les manifestations telles que les forums d'emplois, Défis de l'apprentissage, le festival Rémois et Moi et Toi par exemple permettront d'informer les publics les plus divers des possibilités de la HALDE

Contact presse : Ville de Reims, Geneviève Dogué, tél. : 03 26 77 75 45 ; E-mail : genevieve.dogue@mairie-reims.fr